

COMPTE RENDU
Réunion du Vendredi 22 Octobre 2021

Présents : Messieurs BALU Luc, GIROUARD Morgan, GROUSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence.

Absent :

Monsieur Audric BERTHET

Mme Mylène MOREAU

M. Guillaume ELLEBODE

Monsieur CHEVALLIER Kevin: pouvoir donné à M. FOUGERAY

Heure de début de la séance 19h15.

Désignation de la secrétaire de séance du jour : Mme PLOUZEAU Clémence.

1. Projet « fontaine de Malheur »

Mme le Maire rappelle qu'une proposition avait été faite par les propriétaires de la Fontaine de Malheur pour un montant de 3300 €. Une contre proposition a été faite par les élus au prix de 1500 € la parcelle (2500 m² environ).

Par mail du 27 septembre 2021, les propriétaires ont proposé le prix de 2000 €. Mme le Maire rappelle qu'outre le prix de vente, si le projet est validé par le Conseil, il faudra aussi financer :

- les frais notariés (environ 200 €/300 €)

- les frais du géomètre pour la division de la parcelle mère afin de détacher les 2500 m² accueillant la mare

- l'aménagement du site

A ce sujet, Mme le Maire rappelle avoir été en contact avec le Département et la SEPANTE pour les demandes de subvention : selon Mme Vinciane LEDUC de la SEPANTE, les subventions pourraient s'élever à 80 % du projet : 50 % subventionné par le Département et 30 % par le Pays du Chinonais (à confirmer). Mme le Maire précise qu'elle ignore si les frais de géomètre peuvent être subventionnés, elle se renseignera.

Mme le Maire précise avoir également rencontré M. Laurent BOUCHET du CPIE pour faire un point sur le projet de plantations de haies. M. BOUCHET confirme que le CPIE soutient ce projet. En ce qui concerne la plantation de haie, à la différence de l'exercice 2020, un cahier des charges a été établi avec la CCCVL : il doit vérifier si le projet peut entrer dans le cadre (il faut une haie de 100 m linéaires si le site ne jouxte pas un bois ou une forêt, sinon 200 m linéaires).

Enfin Mme le Maire rappelle que deux devis de géomètre ont été obtenus :

- l'un auprès du cabinet Branly Lacaze à CHINON d'un montant de

- l'autre auprès du cabinet BRICHET LHUMEAU à CHATEAU LA VALILERE d'un montant de

Après discussion, l'ensemble des élus présents :

- acceptent la proposition du propriétaire pour acquérir la parcelle de 2500 m² environ au prix de 2000 € (deux mille euros)

- valident le devis du géomètre du cabinet Branly Lacaze.

Tous pouvoirs sont donné au maires et aux adjoints pour signer les documents, acte notarié et autres en lien avec ce projet.

2. Convention Intercommunale du coordination de la police municipale

Mme le Maire expose le projet de la création d'une police intercommunale menée par la CCCVL dans le cadre d'un projet de territoire. Cette question a été évoquée lors de divers bureaux communautaires mais elle n'est pas encore déterminée. Des questions restent en suspens, mais l'idée est la suivante : un forfait de base serait mis en place ainsi qu'il suit :

- un policier serait présent sur le territoire de la Commune une journée par mois ou deux demies journées par mois, notamment pour assurer la sortie des enfants de l'école (principale action), ce policier serait aussi disponible pour dresser les procès verbaux (infraction au code de la route, déchets sauvages, problème de voisinage) au prix de 2€/habitant.

Lors du dernier bureau du mois de juillet 2021, Mme le Maire explique que la tarification est encore incertaine car elle a été proposée en tenant compte des frais engagés par les Communes ayant déjà conclu une convention avec la police municipale de Chinon, de l'emploi d'un nouveau policier et des nouvelles charges. Le tout a été réparti entre les communes mais les Communes ayant déjà une police continuerait de payer leurs frais. Lors de ce bureau, le maire de St Benoit la Forêt a interpellé M. DUPONT pour les frais de la police mortuaire à répartir entre toutes les Communes, aucune réponse n'a été à ce jour apportée. Par ailleurs, il a été demandé expressément d'avoir un contenu précis du forfait de base proposé, la disponibilité des policiers....

Mme le Maire précise que la CCCVL a adressé par mail, fin septembre, un projet de convention de police intercommunale mais, comme l'ont constaté les élus, cette convention n'est pas complète, aucune mention n'est faite sur le forfait de base et la tarification et répartition des frais entre les Communes. M. GIROUARD, membre du groupe de travail auprès de la CCCVL, indique que seule la question de l'emploi d'un nouveau policier a été envisagée à ce jour.

En conséquence, les élus demandent à Mme le Maire d'obtenir plus de précisions sur ce projet de police municipale (coût, forfait de base, révision du tarif, modalités) lors du prochain bureau communautaire

3. Actualisation du fermage des près communaux

Mme le Maire indique que l'indice des fermages 2021 est paru. L'ensemble des élus approuvent la révision des fermages selon cet indice.

Mme le Maire précise que l'EARL LEGRAND, située à CANDES SAINT MARTIN, qui exploite deux parcelles de pré, cesse l'exploitation au 1^{er} janvier 2022 (courrier du 28 juin 2021 reçu le 1^{er} juillet 2021). Ces deux parcelles sont donc disponibles à la location. M. FOUGERAY est chargé de se renseigner auprès d'exploitant agricole pour savoir à qui ces deux parcelles peuvent être relouées.

Il est ici précisé que la date à retenir pour la cessation d'activité de l'EARL LEGRAND est le 31 octobre 2021 et non le 1^{er} janvier 2022. Mme le Maire précise avoir appelé l'EARL pour s'assurer qu'elle n'avait pas de repreneur.

4. Convention participation des communes aux frais des écoles

Mme le Maire rappelle qu'une convention a été signée en 2018 entre les communes du RPI prévoyant une participation financière des communes n'ayant plus d'école pour les enfants domiciliés sur leur territoire. Ces frais ont été fixés à 600 € par enfant et portent sur les dépenses suivantes : fourniture livre consommable, énergie, multimédia, affranchissement, pharmacie, hygiène, repas...

Il a été observé que, contrairement aux frais de restauration, les frais de fonctionnement des écoles et cette participation n'est pas indexée ni actualisée chaque année. Il est proposé de contacter les autres maires signataires de la convention pour faire un point à ce sujet.

➔ Demande aux maires leur avis

5. Révision d'un loyer logement communal

Mme le Maire précise que le loyer de M. Joulin doit être révisé (date d'anniversaire). Il s'élève actuellement à 250 €. Le nouveau loyer révisé s'élève à 248 € (IRL du 3^{ème} trimestre 2021 : 131,67 : 130,59 x 250 €/131,67)

6. Régime Indemnitare pour les agents communaux (RIFSEEP)

Les élus approuvent le régime indemnitare pour les agents communaux. Le complément d'indemnité annuel (CIA) reste le même que l'an passé (400€ pour Mme MALECOT et 250 € pour les autres agents)

Pour la partie RIFSEEP, Mme le Maire propose de l'augmenter pour chacun des agents de 0,10 points, sauf pour :

- Mme PLOUZEAU Catherine qui reste à 400 € sans actualisation (décision prise par le précédent Maire, Jean ALBERT), ce qui est approuvé par l'ensemble des élus.

- Mme HUCAULT Amélie : première année : coefficient attribué.

Le tableau du RIFSEEP par agent est annexé

7. Organisation des Vœux 2022 de la commune

Les élus retiennent la date du samedi 29 janvier 2021 à 18H30 pour la cérémonie des vœux. Des papiers seront à distribuer en décembre. Il faut réfléchir :

- au menu

- au thème

8. Questions diverses

➤ Remplacement de Mme CHEZE en arrêt de travail partiel (mi-temps jusqu'au 12 novembre puis certainement à temps complet ensuite)

4 candidatures ont été reçues, Mme le Maire va organiser les auditions et va demander si une lie à disposition d'un agent communautaire est possible.

➤ Mme le Maire précise que les institutrices demandent à avoir le menu de la cantine à l'avance. Mme le Maire a demandé à l'agent communal de lui faire parvenir les menus à l'avance pour répondre à la demande. Par contre, Mme le Maire a constaté que les parents signalent aux institutrices les intolérances alimentaires au lieu de le signaler en mairie. Mme le Maire va demander aux enseignantes de lui faire remonter ces informations.

➤ Point sur la cérémonie du 11 novembre 2021 : 10h15 à St Germain pour le dépôt de gerbe et 11H à Couziers

➤ Tempête de la mi-octobre, M. GIROUARD explique que les barnums du gîte « le Presbytère » ont été cassés et proposent de les donner à Mme CHEZE. Les élus acceptent de les donner à Mme CHEZE, agent communal

➤ Mme le Maire rappelle qu'il faut finaliser la liste des panneaux de signalisation à commander pour la Commune. La liste est disponible à l'accueil de la mairie

➤ Mme le Maire rappelle qu'un rendez-vous est fixé le 2 décembre 2021 avec M. DESIDERI pour la sécurisation de l'arrêt de bus de l'école sur la RD 751

➤ Mme le Maire expose les points suivants :

- un recensement des arrêts de bus de la Commune sera fait par la CCCVL (M. LACROIX) la CCCVL prend en charge le marquage et la signalisation verticale et horizontale des arrêts de bus

- un courrier vient d'arriver de l'ONF indiquant qu'un acquéreur a été trouvé pour les peupliers de la Commune au prix de 78000 euros environ, ce qui est plus que ce qui a été annoncé.

- un courrier vient d'arriver : la subvention pour la réfection des parking de l'école est accordée, cela sera revu lors du prochain conseil.

- subvention « école numérique » : il faut relancer les devis

- présentation par Mme Clémence PLOUZEAU de l'ébauche du site internet, elle demande de l'aide et avis de chacun pour la rédaction des articles, présentation...

- Voirie : les travaux de voirie ont été faits rue des Rocages, la Cerisaie, ainsi que le PATA. Mme le Maire donne la parole à M. GUYON, demeurant rue des Rocages, qui assiste au conseil. Ce dernier critique les travaux réalisés : il aurait aimé un enrobé plutôt qu'un bicouche. Il demande un miroir à la sortie de Rassay, RD 751
- Travaux : M GIROUARD expose les travaux demandés par Mme PIOLET : le changement des radiateurs est validé par les élus (montant indiqué : 1034 € pour l'achat des trois radiateurs : salon, cuisine, salle de bains)

Logement de Mme Sestillage : attente de sa consommation isolation on peut envisager de faire l'isolation des combles,

- Le projet de la tarification sociale de la cantine à 1 € est exposé. Il faut savoir ce que font les autres maires du RPI. Projet intéressant : concept : trois tarifs doivent être proposés en fonction du quotient familial, une subvention de 3 € sera accordée par l'État. Cette question sera vue lors du prochain conseil.

Fin 22h50